

ERDRE BIO

**COMPOSÉS BACTÉRIES + ENZYMES + NUTRIMENTS
POUR LA BIO ÉPURATIO DES REJETS :
EFFLUENTS, DÉPÔTS, MATIÈRES ORGANIQUES
DANS LES FOSSES SEPTIQUES ET BACS A GRAISSES
USAGE PROFESSIONNEL**

ERDRE BIO est une préparation à base d'une association standardisée et équilibrée d'extraits enzymatiques, de bactéries sélectionnées de caractères saprophytes et d'activateurs de réhydratation et d'activation.

CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

Etat physique	: COMPOUND PULVERULENT ANHYDRE
Masse volumique	: APPARENTE 700 G/L ± 20 G/L / TASSEE : 710G/L +- 20G/L
Couleur	: JAUNE OCRE
Aspect	: MICROGRANULES IRREGULIERS

PROPRIETES PRINCIPALES

ACTION ENZYMATIQUE sur

- Les corps gras (par lipase) dégradation des agglomérats de graisses végétales ou animales fixées sur les parois des bacs, des tuyauteries ou flottant à la surface de l'effluent.
- Les sucres, amidons et autres glucides (par amylase) en suspension ou en solution dans les rejets.
- Les fibres et dérivés de cellulose (par cellulase) matières colloïdales.
- Les matières protéiques (par protéase)

ACTION BIOFERMENTAIRE

La biofermentation assure complémentirement la dégradation des agglomérats organiques. Cette action permet de liquéfier et de fluidifier les rejets. De plus, par leur propriété dans les conditions ambiantes favorables, à se renouveler, les ferments apportent en se multipliant leurs propres fonctions enzymatiques assurant une bio épuration continue des déchets organiques.

Ces actions combinées de dégradation, de digestion et de liquéfaction des matières organiques par les ferments sélectionnésensemencés peuvent ainsi contribuer à l'amélioration des valeurs DBO DCO des rejets.

D'autre part, cet ensemencement dirigé corrige les effets malodorants causés par la stagnation des matières organiques pouvant, dans certains cas, résulter de micro-organismes de caractère fermentaire putrifiant dominant.

ERDRE BIO s'utilise dans les circuits d'effluents : bacs et fosses de décantation, bacs à graisses, puisards, canalisations d'évacuation dans l'industrie, l'agro-alimentaire, les collectivités, la restauration, les cuisines... , les circuits de rejets domestiques, fosses septiques, etc...

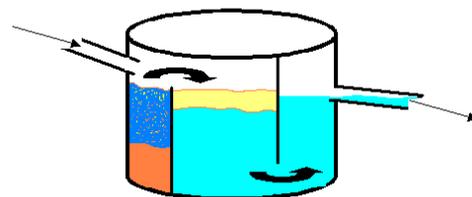
MODE ET DOSES D'EMPLOI :

Mise en œuvre :

- Dilution de la quantité nécessaire prévue dans un seau propre (rigoureusement exempt de toute trace de bactéricide) contenant 10 litres d'eau tiède (37/40°C maxi)
- Pour une meilleure dispersion, laisser l'hydratation pendant une durée moyenne comprise entre 1 heure à 3 heures (ne pas excéder cette durée), remuer une ou deux fois si possible et juste avant mise aux endroits souhaités.
- Ensemencer de préférence en fin de journée

Présentation en poudre longue conservation

**en SACHET DOSE
AQUASOLUBLE
de 30 grammes**



Afin de permettre un ensemencement progressif et régulier conduisant progressivement au système de bio épuration, il convient d'observer les éléments suivants :

a/ procéder à un ensemencement dit dose de départ

b/ renouveler régulièrement et hebdomadairement à un rythme d'entretien fonction du volume d'effluent, de la masse d'apport journalière de matières organiques ainsi que des conditions ambiantes propres.

Compte tenu du temps nécessaire à la mise en place du processus de fonctionnement de la fermentation dégradation liquéfaction (ce temps d'adaptation varie généralement de 1 à 3 semaines). Effectuer un apport initial et ajout périodiquement.

Exemple :

- **Bacs à graisses** (exemple pour un volume de 100 litres) :
 - Dose initiale : Apporter 2 à 4 doses aquasolubles de 30 grammes selon l'importance des rejets solides de graisses dans la journée
 - Dose d'entretien ; chaque soir apporter une dose aquasoluble de 30 grammes environ
- **Fosses septiques : puisards, puits perdus ou d'épandage** (exemple pour une capacité de 2000 litres) :
 - dose initiale : 8 doses aquasolubles de 30 grammes à renouveler 1 fois après 5 à 6 jours dans le cas d'une fosse engorgée ne fonctionnant plus.
 - dose d'entretien bimensuel : 2 doses aquasolubles de 30 grammes tous les 15 jours.Dans le cas de fosses « paresseuses » malodorantes, un apport de 2 doses aquasolubles de 30 grammes chaque semaine est recommandé dans les périodes où l'eau du réseau particulièrement chlorée entrave le fonctionnement.
- **Tuyauteries, évacuations, eaux usées, siphons de sanitaires, d'éviers, bacs de cuisines, douches, lavabos**
 - dose recommandée : 1 dose aquasoluble de 30 grammes par tuyauteries, évacuations dans les collectifs, habitations, écoles, hôtels, etc... Traiter les évacuations des sous-sols avant ceux des étages et tenir compte des volumes de matières organiques plus importants dans les niveaux inférieurs.

RECOMMANDATIONS

Préparation non soumise à l'étiquetage de nocivité toxicité d'après directive européenne en vigueur :

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite « toutes préparations » 1999/45/CE et de ses adaptations

A aussi été pris en compte le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses adaptations (Règlement (CE) n°790/2009).

Conserver hors de la portée des enfants.

Dans le cas d'utilisation de désinfectants dans les endroits d'introduction attendre quelques heures (2 à 3) avant mise en place de la solution afin d'éviter la destruction des bactéries par ces désinfectants.

Refermer l'emballage après utilisation et conserver à l'abri de l'humidité et de la lumière.

EXTRAIT CONDITIONS DE VENTE :

Assurance qualité ISO 9001

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la **date limite d'utilisation optimale conseillée (DLUOC) est de un an**. En conséquence l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

Nota : Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27/03/1987 mis en vigueur au 01/01/1988.